



Déclaration du respect du principe de l'égalité entre femmes et hommes

Par la présente, la société/l'entreprise soussignée, s'engage à respecter le principe de l'égalité entre femmes et hommes telle que définie dans la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (RS 151.1) en s'abstenant de toute discrimination au sens de l'art. 3 soit notamment :

- à l'embauche,
- lors de l'attribution des tâches,
- lors de l'aménagement des conditions de travail,
- dans le cadre de la rémunération,
- dans le cadre de la formation et du perfectionnement professionnels,
- dans le cadre de la promotion et de la résiliation des rapports de travail,
- en évitant tout comportement importun (harcèlement sexuel) au sens de l'art. 4 et en promulguant au sein de la société/l'entreprise les mesures visant à promouvoir dans les faits l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle.

Lu et accepté :

Société :

Le :

Signature et timbre :